

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 43

Artikel: Qui a connu l'inspecteur Berney ?
Autor: Luc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219829>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA FANFARE DE PLAMPALET

Légende valaisanne

RAN plan plan, ran plan plan, ranran...
— Entends-tu, Simon ?
— Oui, j'entends, c'est le tambour... laisse-moi dormir, Jean.

— Et maintenant, les fifres et les cors, mais... c'est la nuit des Quatre-Temps.

Simon sauta à bas de son tas de foin et il tendit l'oreille :

— Oui, fifres, tambours et cors. Qu'est-ce que cela veut dire au milieu de la nuit ?

— Simon, nous sommes mal tombés, c'est la fanfare de Plampalet.

— Celle du comte de Beauregard ?

— Oui, dit Jean, nous n'aurions pas dû coucher à Niouc...

Les frères, deux hommes de St-Luc, écoutaient. Dans le grand silence de la nuit où n'éclatait jusque là que le roulement sourd de la Navizance, les tambours battaient l'assaut, une charge furieuse, saccadée, haletante, les sons rauques des cors jetaient leurs notes violentes, et, dominant les cors et les tambours, les cris aigus des fifres jouaient une marche si furibonde, si endiablée, si forcenée que les deux paysans tremblaient, eux qui étaient pourtant de solides lurons.

— Oui, la fanfare de Plampalet, reprit Jean. Tu te souviens que notre père (Dieu ait son âme), nous en parlait souvent... Il l'avait entendue une fois... les voilà donc, ce comte de Beauregard et ses complices, ces belles demoiselles du temps passé et ces varlets qui pressuraient les paysans de Niouc, eux qui foulaient aux pieds de leurs chevaux les champs de blé de nos ancêtres, qui les accablaient d'impôts, les brutalisaient au point que les habitants de St-Luc et de Chandolin songeaient à renoncer à leurs cultures.

Simon dit alors :

— Oh ! cette fanfare infernale ! ils arrivent, qu'allons-nous devenir ?

Les sons devenaient plus stridents, plus vibrants. Les oiseaux de nuit fuyaient affolés, et on entendait leurs voix glapissantes se perdre dans les gorges sauvages de la Navizance.

— Et dire que ces hautains seigneurs, fit Jean, refusèrent de recevoir les quatre délégués des paysans qui venaient se plaindre au château. Le comte les fit cruellement fustiger et menaça de les faire pendre haut et court aux créneaux s'ils revenaient... et maintenant, voilà leur château qu'on nommait l'Imprenable détruit... et leur nom est éteint... et ils ont rendu compte au grand Juge...

Simon était effrayé. Jean le rassura, lui qui était un vieux troupiier du roi de Naples et avait fait la guerre. Il ajouta :

— Ces morts, ces damnés et ces démons ne peuvent nous nuire. Nous sommes dans un *raccard* que nous avons hérité en bonne et due forme de nos ancêtres.

La fanfare approchait et le bruit devenait de plus en plus étourdissant, au point que les deux frères ne s'entendaient plus parler. Ils regardaient au travers des fentes du raccard et ils aperçurent quatre soldats qui portaient des torches en tête du cortège. Les tambours, les cors et les fifres suivaient : ils étaient une dizaine. Une douzaine d'halbardiers portant un grand chapeau de feutre noir à panache blanc, un pourpoint rouge à boutons d'argent, la culotte blanche et des guêtres noires encadraient le baron de Beauregard. Les musiciens portaient le même costume que les halbardiers.

Le seigneur de Beauregard était en habit de

gala. Sur sa cuirasse qui jetait des éclairs fauves était nouée une large écharpe rouge-feu. Une plume dorée étincelait à son casque d'acier fin, et, sur la poignée d'or de son épée, une pierre précieuse énorme, un diamant peut-être, rayonnait vivement. Le baron semblait marcher péniblement. Derrière lui, on voyait des damoiseaux en riches pourpoints de velours, des dames vêtues de toilettes magnifiques : lourdes robes de brocart et de velours à longue traîne portée par des pages ; des colliers d'or et des bracelets d'or luisaient sur la soie et le velours de leurs parures. Des lanciers en cuirasses escortaient le baron et les dames. Ces lances flamboyaient. Il pouvait y avoir une centaine de personnes dans ce cortège.

— Ces lanciers, ce doivent être les démons qui torturent les anciens maîtres de Beauregard, fit Simon à mi-voix.

Le cortège s'arrêta devant le raccard. Tous firent front et le baron harangua ses halbardiers et les félicita de l'avoir si vaillamment servi en maltraitant les vilains de St-Luc et il les félicita d'avoir ravagé leurs champs, fustigé les délégués paysans... Il ajouta que, malgré les châtements éternels auxquels ils étaient condamnés si justement, ils allaient, en cette nuit des Quatre-Temps d'automne, renouveler les joyeuses lippées d'autrefois...

Cette nuit des Quatre-Temps, ils pourraient de nouveau fouler au pied les champs de blé des vilains, et on allait savourer un festin délicieux, boire à nouveau les vins épicés des belles vignes de Sierre...

Les fantômes commencèrent alors une ronde effrénée sur le champ de blé. Les deux paysans virent que tous ces fronts étaient contractés par la douleur : ils ne riaient pas, mais ils ricanaient, et les yeux des danseurs et des danseuses étaient tous éclairés sinistrement par un feu intérieur qui faisait de tous ces damnés des torches vivantes qui se tordaient dans les spasmes de la souffrance éternelle. Sans doute, les cuisiniers — des démons — avaient installé leurs batteries à côté du raccard et ils préparaient des mets horribles à donner des nausées : serpents, crapauds, crânes desséchés des victimes, et tous ces mets étaient en feu et c'est en poussant des hurlements affreux qui emplissaient tout le val que les damnés devaient ingurgiter ces viandes que des démons leur faisaient prendre de force. Et c'était aussi un liquide qui jetait des flammes qu'ils durent boire ensuite à la ronde dans des hanaps et des gobelets d'or.

Le festin épouvantable finit, et le baron exprima le désir de faire torturer quelques vilains pour égarer les convives. Le maître-queux (c'était le démon qui avait perverti le baron et ses complices) dit alors que rien n'était plus facile puisque, là dans le raccard, se trouvaient précisément, en train de les épier, deux paysans de St-Luc, des descendants de ces fameux délégués de Niouc. Sur l'ordre du baron, des halbardiers ouvrirent le raccard et s'emparèrent de Jean et de Simon. Jean protestait en disant que c'était une violation de domicile, que ce raccard était à lui et à son frère, et qu'il était honteux qu'après avoir torturé les paysans pendant leur vie ils voulassent continuer éternellement ce métier de bourreaux. Malgré leurs protestations, aiguës d'énormes couteaux s'apprêtaient à les écorcher tout vifs. Jean et Simon hurlaient, mais tout-à-coup, ils virent apparaître à leurs côtés, resplendissants d'une lumière surnaturelle, quatre paysans. C'étaient les anciens délégués des paysans de Niouc. Ils étaient armés de verges. Ils délivrèrent les deux frères, puis se mirent à fustiger le baron et sa suite et forcèrent le cortège infernal de reprendre la route de Plampalet et de Beauregard. Les instruments s'étaient tus, mais on entendait des sanglots et des hurlements qui résonnaient tragiquement dans le val. Les quatre délégués disparurent, et les deux frères prièrent jusqu'à l'aurore, se promettant bien de ne plus jamais passer la nuit des Quatre-Temps au chalet du Lotzet.

(D'après le recteur L. Zufferer.)

QUI A CONNU L'INSPECTEUR BERNEY ?

BET ses malicieuses réparties : — Guignet, guignez-voir s'il n'y a pas 48 heures dans votre canon de fusil.

Il y a de cela bien des années, un Côtéran, têtue, ne voulait pas s'inculquer l'école de soldat. Ces manœuvres, demi tours de l'école de soldat, ne pouvaient s'incruster dans son cerveau. Il se nommait Girod.

En fin de compte, son lieutenant, las de la manière forte, essaya d'un autre système : la douceur. Or, un beau matin, en le faisant avancer sur les rangs pour lui apprendre les conversions connues, il lui dit comme ça :

— Allons, Girod, ne fais pas le veau, bassin, marches ici.

La conversion eut lieu sur le champ. Ça lui rappelait son patelin. Il avait compris : « Ah ! Longirod, ne fait pas Le Vaud, Bassins, Marchissy ! »
Luc à Dzaquière.

Les enfants terribles. — Un visiteur fait sauter Lucien sur ses genoux :

— Hop ! hop !

— Prends garde tout de même, Monsieur, quand je suis à âne, je tombe presque toujours.

Henri fait mille caresses à un vieux monsieur qui vient souvent dîner chez lui. Un jour, le vieux monsieur le prenant sur ses genoux :

— Tu es donc bien content de me revoir ?

— Oui, puisque quand vous venez, il y a toujours un plat de plus.

— Comment, élève Babylas, vous mettez deux « l » à alouette ?

— Mais oui, monsieur, puisque c'est un oiseau.

— Tu me rapportes deux sous !... Tu n'as donc pas mis ma lettre à la poste ?

— Si, maman, j'ai profité que l'employé ne regardait pas pour la fourrer dans la boîte !

Maman donne un bonbon à Bébeth.

— Comment dit-on quand on reçoit ?

— On dit : encore.

Aux amateurs de casse-tête. — En Belgique, un M. Lamerre s'était marié avec une demoiselle Leperre. La « Croix de Belgique », à laquelle nous empruntons l'exposé du problème, ne se croit pas tenue de préciser dans quelle localité habitait le ménage, mais ce n'est là qu'un détail. L'essentiel est de savoir que le fils est devenu maire de la commune, et voilà où l'affaire se corse. Il va de soi que Lamerre est le père et Leperre est la mère et le fils est le maire Lamerre, puisqu'il a le nom de Lamerre, son père. Le père est donc le père sans être Leperre, et la mère est la mère sans être Lamerre puisqu'elle est Leperre.

Le maire appellera son père Lamerre et sa mère Leperre. Si le père meurt, Leperre vivra encore, mais Lamerre qui est le père, et non la mère ni le maire, ne sera plus. Donc, en se séparant, la mère Leperre perd Lamerre, le père du maire, et le père perd Leperre, mère du maire, etc.

Voici un exposé qui ne doit pas être amusant à prendre par téléphone !

COINS DE CHEZ NOUS

Le Boiron

A deux pas de la route où aboient les autos, et de la ligne où les trains hurlent, c'est un paysage digne du Paradis terrestre. A deux pas de la réalité rude et bruyante, s'ouvre un jardin de rêve et de silence.

Vous prenez un sentier charmant et, tout-à-coup, vous apercevez, entre les troncs vénérables, le golfe bienheureux où naît le crépuscule.

Les arbres inclinent leurs lourdes branches vers la grève, se penchant amoureux sur l'eau, qui berce le reflet de leur feuillage magnifique. Le golfe mauve se blottit ainsi dans un nid de verdure, et de petites vagues de cristal gazouillent parmi les cailloux blancs, rouges, verts et roses. Le lac caresse la grève avec de petits bruits doux, câlins et tendres.

Là-bas, au milieu du tableau, St-Prex profile, à contre-jour, ses arbres, son château, son clocher, son débarcadère. Silhouette fine comme un croquis à l'encre de chine, noire et sans reflet, car une brume impalpable voile l'eau songeuse et mate.